

PASSE SANITAIRE

**L'accès au club est soumis à la
présentation du passe sanitaire
pour les personnes de plus de 12 ans**



Justificatif d'un schéma vaccinal complet

Ou

**Test Négatif RT-PCR, antigénique ou autotest (réalisé sous la
supervision d'un professionnel de santé) de moins de 72h**

Ou

Certificat de rétablissement

Ou

Certificat de contre-indication à la vaccination

utilisable à partir du 30 septembre 2021